

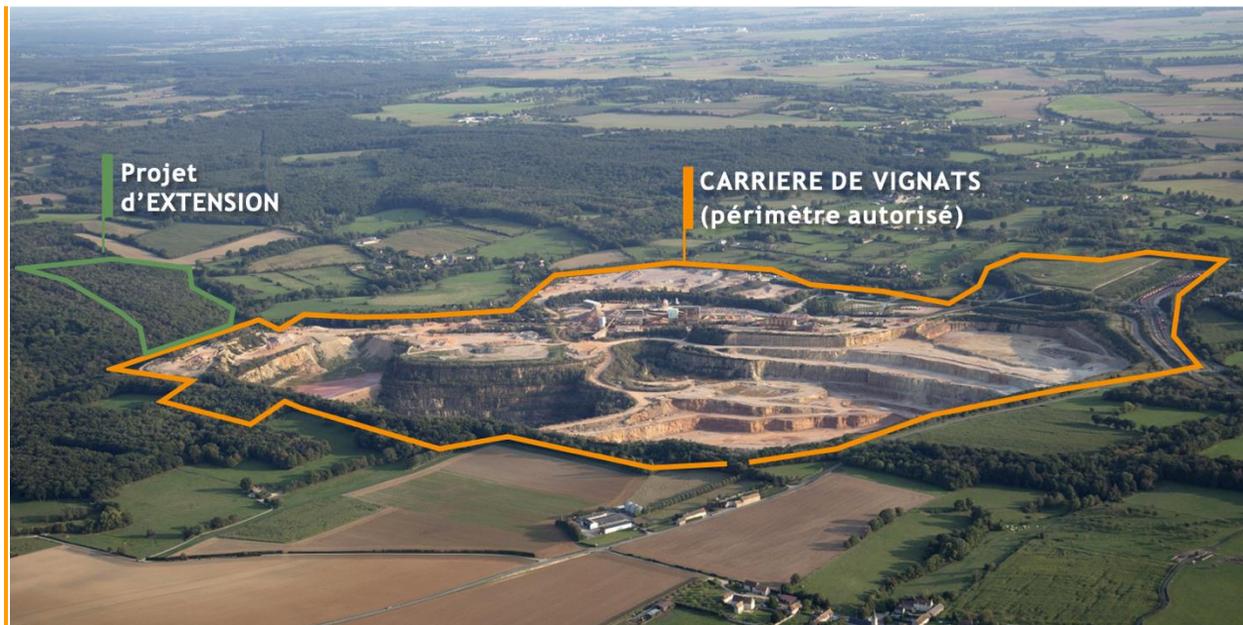


CARRIÈRES DE VIGNATS

Comité de suivi
des élus n°4

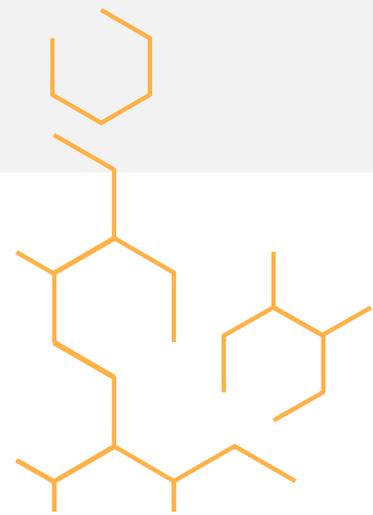
COMPTE-RENDU

25.11.2024



ORDRE DU JOUR

- 1 Retour sur les derniers échanges
- 2 Retour sur la concertation avec les riverains
- 3 Lecture collective de la charte d'engagements
- 4 Réalisation anticipée du merlon paysager
- 5 Et après ?



INTRODUCTION

Le 25 novembre 2024 s'est tenu, à la carrière de Vignats, le 4^{ème} comité de suivi en présence des maires des communes de Brioux, Vignats, Merri et Fourches et Nécy.

Pour rappel, cette instance s'inscrit dans le cadre de la démarche de dialogue local qui accompagne le projet d'extension.

Les échanges ayant eu lieu à l'occasion de cette réunion sont retranscrits directement dans les pages de la présentation projetée. Pour plus de clarté, les éléments de compte-rendu sont signalés par un rectangle orange « compte-rendu ».

Présents :

Élus : Mme Geoffrey, maire de Brioux, M. Dewaele, maire de Vignats, Mme Boisseau, maire de Merri, M. Leroy, maire de Fourches, M. Bellanger, maire de Nécy.

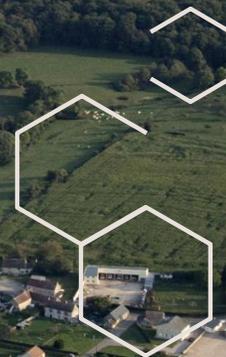
Carrières de Vignats : M. Colin, président de la société des carrières de Vignats – M. Bouron, responsable du foncier – M. Le Borgne, directeur d'exploitation.

Agence Tact : Thomas Muselier, président – Daphnée Simon, consultante.

An aerial photograph of a quarry in a rural landscape. The quarry is a large, multi-tiered excavation site with terraced walls, situated in a valley. The surrounding area is a mix of green fields, dense forests, and small villages. In the distance, rolling hills and wind turbines are visible under a clear sky. A large orange number '1' is overlaid on the left side of the image.

1.

RETOUR SUR LES DERNIERS ÉCHANGES



CALENDRIER

MARS 2021

Lancement des études
environnementales

1^e TRIMESTRE 2026

Enquête publique

SEPTEMBRE 2022

Lancement des études
paysage et acoustique

PRINTEMPS 2023

Réception des premiers
résultats d'études

ÉTÉ 2023

Réception des autres
résultats d'études

1^{er} SEMESTRE 2025

Dépôt du dossier

FÉVRIER 2023

Lancement des
études géologiques

ÉTÉ 2022

Visites de
la carrière

FÉVRIER 2023

Porte-à-porte
riverains

MAI 2023
Première
newsletter
d'information

6 AVRIL
CLIS

12 JUIN
Comité de suivi 1

12 JUIN
Mise en ligne du site
internet

JUIN 2023
Newsletter #2

28 / 29 JUIN
Ateliers 1

SEPTEMBRE 2023
Newsletter #3

11 OCTOBRE
Comité de suivi 2

15 / 16 NOV
Ateliers 2

20, 21, 22 FEV
Présentation aux
conseils municipaux

FEVRIER 2024
Newsletter #4

13 MAI
Comité de suivi 3

14 / 15 MAI
Ateliers 3

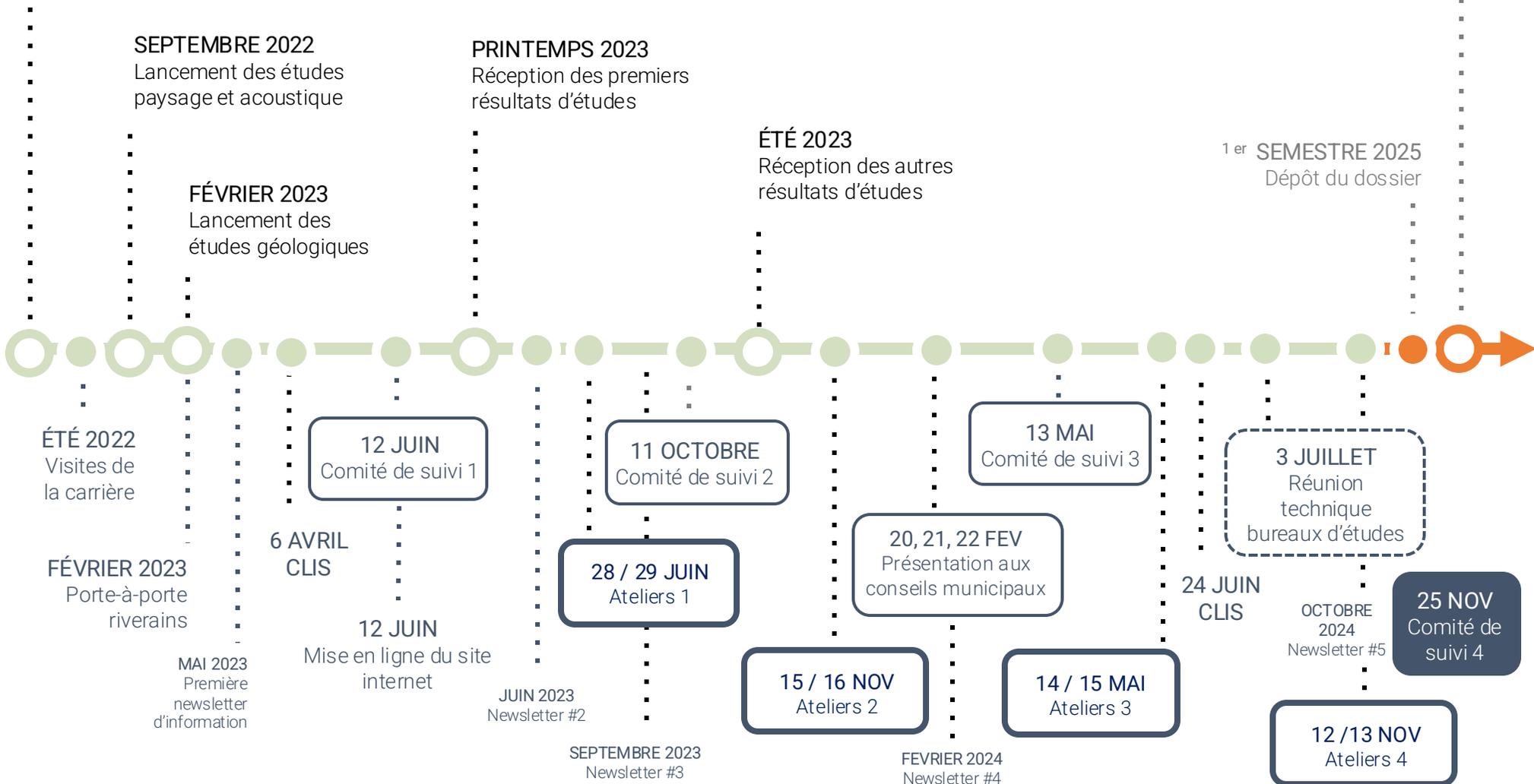
24 JUIN
CLIS

OCTOBRE
2024
Newsletter #5

12 / 13 NOV
Ateliers 4

3 JUILLET
Réunion
technique
bureaux d'études

25 NOV
Comité de
suivi 4



RETOUR SUR LES DERNIERS ÉCHANGES

> **Rencontre lors des temps forts du projet** : résultats des études, retour sur les ateliers riverains, etc.

Synthèse des derniers échanges – 13 mai 2024, comité de suivi 3

Participation : maires des communes de Brieux, Fourches, Merri et Vignats.

- Échanges sur les derniers ateliers : publics mobilisés, thématiques prioritaires ;
- Présentation des projets de la carrière ;
- Résultats des études et plan de phasage ;
- Traversée de la Filaine et zone humide ;
- Mesure compensatoire de reboisement ;
- Etapes à venir.

RETOUR SUR LES DERNIERS ÉCHANGES

Avec ce format, les équipes de la carrière continuent les échanges avec les élus locaux jusqu'au dépôt du dossier en préfecture. Ce quatrième comité de suivi intervient à la suite de la quatrième série d'ateliers avec les riverains réalisée les 12 et 13 novembre 2024.

Une précision est apportée par M. Colin concernant la tenue de ce comité de suivi après les derniers ateliers avec les riverains. Alors qu'initialement les comités de projet se déroulaient en amont des ateliers avec les riverains, le choix a été fait, pour ce quatrième comité, d'inverser l'ordre des réunions, afin de pouvoir présenter aux élus le projet de charte d'engagements dans une forme la plus aboutie possible.

La présentation du calendrier des étapes réglementaires et des différents temps forts de la concertation permet à M. Colin d'indiquer le décalage de quelques mois du dépôt. Comme expliqué, le besoin de finaliser certaines études et le temps nécessaire pour les allers-retours avec les bureaux d'études conduisent à un report du dépôt au premier semestre 2025.

Un rappel des points abordés lors du précédent comité est réalisé par Thomas Muselier.

ÉCHANGES SUITE À LA PRÉSENTATION

→ Les élus présents sont en accord avec les points validés lors du précédent comité et prennent note de la modification du calendrier du dépôt.

LES PROJETS DE LA CARRIÈRE

→ Les relations étaient-elles apaisées lors des derniers ateliers ?

Les ateliers riverains du 12 et 13 novembre dernier se sont déroulés en plus petit comité. Les personnes avec qui les échanges ont été plus fournis par le passé n'étaient pas présentes lors des derniers ateliers. Certaines personnes avaient confirmé leur absence quand d'autres ne sont pas venues malgré leur inscription. Ces personnes ont été contactées par téléphone après l'atelier, sans réponse.

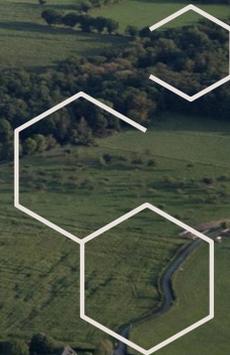
NB : Au moment de la rédaction de ce compte-rendu, les personnes concernées n'ont pas repris contact avec l'Agence Tact.

A la question posée par M. Colin au sujet d'éventuels retours sur les ateliers auprès des élus, ceux-ci évoquent des retours globalement positifs.



2.

**RETOUR SUR LA
CONCERTATION
AVEC LES RIVERAINS**



SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

Atelier #1

- Un projet d'extension qui s'inscrit dans un cadre réglementaire strict ;
- Mise en place d'une démarche volontaire de concertation très en amont de celle réglementaire ;
- Création d'instances de dialogue :
 - Comité de suivi avec les élus
 - Ateliers riverains
- Création de supports d'information :
 - Newsletters
 - Site internet

Création d'un cycle d'atelier riverains pour suivre la démarche et définir, in fine, une charte d'engagements.

14 participants

le 28/06/23 (commune de Brieux)

24 participants

Le 29/06/23 (communes de Fourches, Merri, Nécy et Vignats)

SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

Atelier #2

- Présentation des résultats d'études ;
- Présentation du plan de phasage
- Échanges sur la charte d'engagements et identifications des thématiques pouvant faire l'objet d'engagements :
 - Autour de l'exploitation actuelle ;
 - Autour du projet d'extension.

Travail collectif sur les sujets d'engagements

27 participants

le 15/11/23 (commune de Brieux)

18 participants

**Le 16/11/23 (communes de
Fourches, Merri, Nécy et
Vignats)**

SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

Atelier #3

20 participants

le 14/05/24 (commune de
Brieux)

16 participants

Le 15/05/24 (communes de
Fourches, Merri, Nécy et
Vignats)

- Présentation des projets de la carrière ;
- Présentation des résultats d'études ;
- Poursuite des échanges sur la charte d'engagements :
 - Des idées pour une amélioration des conditions d'exploitations actuelles ;
 - Des points de vigilance pour le projet d'extension sur la gestion de ses impacts.

Poursuite du travail collectif sur les sujets d'engagements

→ Retranscription des engagements proposés par les participants en novembre.

Avec : Propositions d'engagements figurant dans les obligations réglementaires

Et : Propositions d'engagements allant au-delà du cadre réglementaire

→ Objectifs des ateliers :

- Inscrire ces engagements au sein des phases de la vie du projet
- Inscrire des engagements supplémentaires pendant l'atelier si nécessaire

SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

Atelier #4

- **Lecture collective de la charte d'engagements**
- Prise en compte des demandes/reformulations

7 participants

le 12/11/24 (commune de Brieux)

10 participants

Le 13/11/24 (communes de Fourches, Merri, Nécy et Vignats)



Une participation en baisse par rapport aux ateliers précédents

RETOUR SUR LA CONCERTATION AVEC LES RIVERAINS

Un rappel des objectifs des précédents ateliers avec les riverains est formulé. En parallèle de chaque focus est présenté le nombre de participants par ateliers et par communes. Le bilan de ces sessions met en évidence une participation plus faible lors des derniers ateliers. Une précision est faite par Thomas Muselier qui souligne que ce nombre plus réduit de participants peut signifier que les riverains ne sont pas moins intéressés mais potentiellement moins inquiets.

Il est précisé aux élus que la démarche de concertation menée parallèlement au développement du projet touche à sa fin. Le cycle d'ateliers, prévu initialement pour trois sessions, a finalement été complété afin d'aboutir à une charte finalisée avant le dépôt de la demande d'autorisation auprès de la préfecture.



3.

**LECTURE COLLECTIVE
DE LA CHARTE
D'ENGAGEMENTS**



OBJECTIFS DE LA RELECTURE COLLECTIVE EN ATELIERS



1H30



Relecture collective de la charte d'engagements formalisée

- ▷ Prise en compte des éventuelles demandes de reformulations
- ▷ Prise en compte des éventuelles demandes d'ajouts/compléments



Rappel des Propositions non retenues



Pendant cette relecture, les éventuelles demandes de modifications seront consignées.

Elles feront l'objet d'une étude ultérieure par l'équipe de la carrière de Vignats avant d'aboutir à une version finalisée du document et à un évènement de clôture.

SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS SUITE À L'ATELIER

Certaines propositions, inscrites dans la partie « **Propositions non retenues** » placée en fin de document, présentaient une réponse qui pouvait être résumée par « Non, mais/sous conditions ». Après relecture de la charte avec les riverains, celles-ci ont été traduites en engagements allant dans le sens d'un « Oui, mais/sous conditions ».

25 engagements



28 engagements

Propositions non retenues

Organiser une visite technique du site d'extension dans le cadre des ateliers.

→ L'objectif des ateliers étant de construire une charte d'engagements, la priorité a été donnée à cette finalité en proposant, par exemple, l'ajout d'une session d'ateliers supplémentaire. Cependant, une visite technique de l'extension pourra avoir lieu ultérieurement en lien avec **l'engagement 23** de continuer les événements pour faire découvrir le site.



Charte d'engagements

- **Engagement 5 : Organiser une visite technique du site d'extension.** Cette demande pourra être effectuée ultérieurement comme c'est le cas de la carrière actuelle pour faire découvrir le site pendant la phase exploitation.

SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS SUITE À L'ATELIER

Propositions non retenues

Proposer, à la demande, le passage d'un expert vibration au sein des habitations les plus exposées.

→ Le sujet des vibrations est un élément pris en compte par l'équipe de la carrière qui fait déjà l'objet d'études et de contrôles. Aussi, même s'il n'est pas possible de réaliser des contrôles individuels dans chacune des habitations à chaque tir de mine, des contrôles ponctuels peuvent être mis en œuvre sur demande. Enfin, cette demande, exprimée une seule fois, ne reflète pas un besoin collectif.



Charte d'engagements

- **Engagement 8 : Proposer, à la demande, le passage d'un expert vibration** au sein des habitations les plus exposées. Même s'il n'est pas possible de réaliser des contrôles individuels dans chacune des habitations à chaque tir de mine, des contrôles ponctuels peuvent être mis en œuvre sur demande.

SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS SUITE À L'ATELIER

Propositions non retenues

Prendre des engagements sur l'activité pendant la canicule : arrosage pour éviter les poussières, horaires d'activité pour le bruit, etc.

→ Cette proposition peut rentrer en contradiction avec les restrictions existantes lors de déclenchement de plan canicule (sur l'eau notamment). Elle ne peut donc pas figurer parmi les engagements. Pour autant, les équipes de la carrière apporteront une vigilance particulière à la maîtrise des impacts en période de canicule, l'engagement 22 (formulaire de contact) permettra notamment de bénéficier de retours directs sur le sujet.

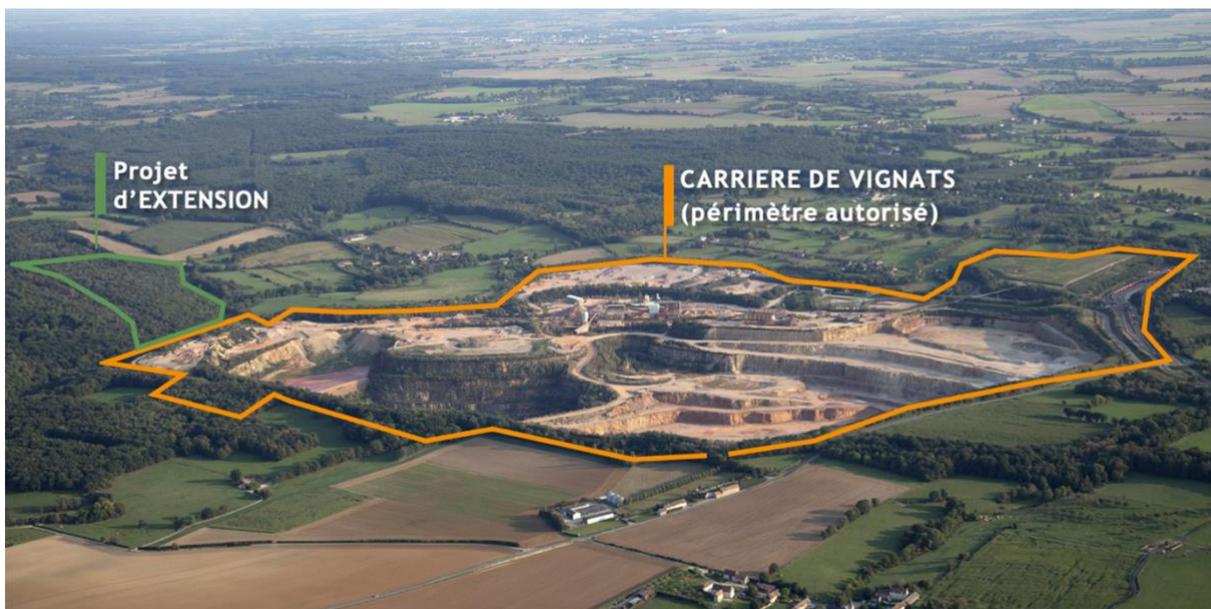


Charte d'engagements

- **Engagement 28 : Prendre des engagements sur l'activité de la carrière pendant la canicule** en apportant une vigilance particulière à la maîtrise des impacts par la mise en œuvre d'actions telles que : l'arrosage renforcé des pistes pour éviter les poussières, l'adaptation des horaires d'activité, etc... (sous réserve de ne pas être contraints par des restrictions sur l'eau notamment).

PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE VIGNATS

CHARTRE D'ENGAGEMENTS



Périmètre de la carrière actuelle et périmètre du projet d'extension



**CARRIÈRES
DE VIGNATS**

AGENCE
tact

INTRODUCTION

Dans le cadre du projet d'extension de la carrière de Vignats, la société des Carrières de Vignats a choisi de mener une démarche d'information et de concertation avec les élus locaux et les plus proches riverains des cinq communes concernées. Pour ce faire, un comité de suivi a été initié avec les élus tandis qu'un cycle d'ateliers a été mis en œuvre pour les riverains les plus proches avec comme objectif d'encadrer les échanges et ainsi d'aboutir à la conception d'une charte d'engagements.

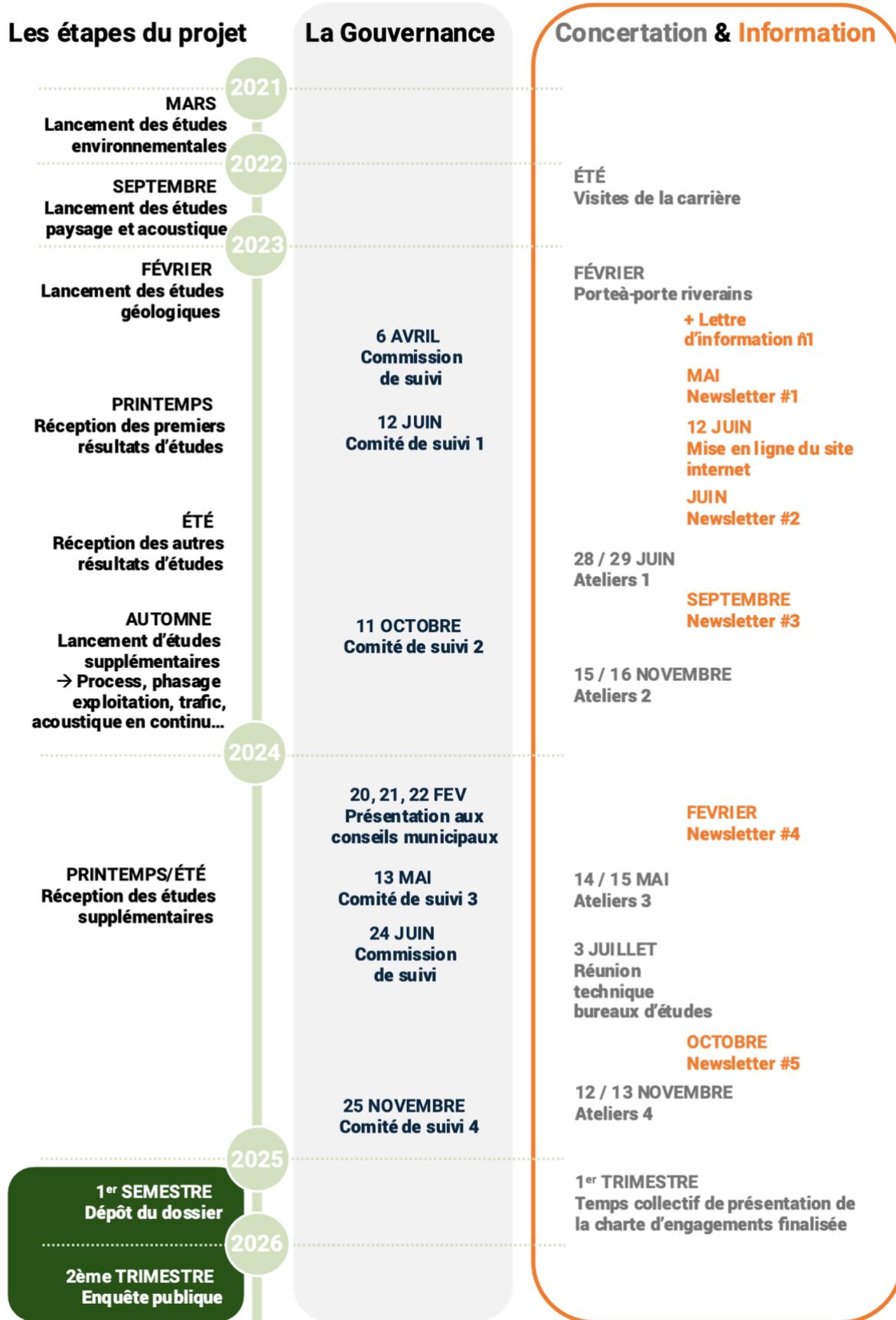
Le présent document est le résultat de ces échanges. Il réunit les propositions faites par les riverains puis traduites en engagements que la société des Carrières de Vignats s'entend prendre, dans le cas où le projet d'extension serait autorisé.

Cette charte d'engagements sera annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'État et pourra ainsi être, pour tout ou partie, reprise dans l'arrêté d'autorisation du Préfet, si celui-ci le juge opportun.

RAPPEL DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Afin d'engager des discussions avec les parties prenantes locales pour parvenir à un projet cohérent et adapté au territoire, une démarche complète a été mise en œuvre. Le calendrier ci-dessous met en évidence les différents temps d'échange et de rencontre qui ont permis de parvenir à la finalisation de cette charte d'engagements.

Calendrier de la démarche de concertation



A noter que l'aboutissement de cette charte d'engagements ne constitue pas l'étape finale de la concertation et des échanges avec l'équipe du projet. La charte définit également les modalités d'échanges et de rencontres nécessaires pour approfondir des sujets spécifiques et suivre le bon déroulé des prochaines étapes de la vie du projet.

Clés de lecture de la charte d'engagements

Les éléments indiqués par la mention **Engagement I** correspondent aux propositions des riverains et associations lors des ateliers dédiés à la construction de la charte d'engagements.

Les éléments présentés dans l'encadré ci-dessous correspondent aux obligations réglementaires auxquelles doit se conformer le carrier dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'extension.

**Demandes d'engagements faisant déjà l'objet
d'obligations réglementaires**

Enfin, la dernière partie du document est consacrée aux **Propositions non retenues**. Il s'agit de propositions émises par les riverains lors des ateliers mais qui ne peuvent pas faire l'objet d'un engagement de la part du carrier pour différentes raisons (déjà mis en œuvre, problématique technique...). En ce sens, une réponse est apportée pour expliquer ce choix.

Phase 1 – Études autour du projet d’extension

Les engagements pris lors de cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière lors de la phase d’études préalablement au dépôt du projet. Ces engagements sont repris en deux catégories pour plus de lisibilité : **information et concertation** et **maîtrise des impacts de l’exploitation**.

Les échanges ont mis en lumière une demande importante sur des engagements applicables à l’exploitation du périmètre actuel de la carrière. Ces engagements sont donc également intégrés à cette phase.

Information et concertation

Engagements pris

- **Engagement 1** : Organiser des temps d’échanges afin de garantir la bonne information de tous les riverains et acteurs du territoire :
 - Organiser un temps d’échange supplémentaire avec les bureaux d’études et les riverains (→ Réunion technique du 3 juillet 2024).
 - Organiser une session supplémentaire d’ateliers, afin de travailler collectivement sur la charte d’engagements (→ Ateliers N°4 des 12 et 13 novembre 2024).
 - Mettre en ligne les documents présentés lors des ateliers avant la diffusion des comptes-rendus (→ mis en œuvre depuis la seconde session d’ateliers).
- **Engagement 2** : Communiquer et informer sur l’activité de la carrière et l’actualité du dossier par voie numérique et par voie postale (→ newsletters, lettres d’information, invitations...).
- **Engagement 3** : Transmettre la charte d’engagements aux riverains en amont de l’évènement de présentation finale (→ après les ateliers du 12 et 13 novembre 2024).
- **Engagement 4** : Organiser un temps collectif avec les riverains des cinq communes, pour présenter la charte d’engagements.
- **Engagement 5** : Organiser une visite technique du site d’extension. Cette demande pourra être effectuée ultérieurement comme c’est le cas de la carrière actuelle pour faire découvrir le site pendant la phase exploitation.

Maîtrise des impacts

Engagements pris

- **Engagement 6** : Communiquer sur la progression des études lors des ateliers avec les riverains (poussières, acoustique, biodiversité, hydrogéologie) ainsi que sur les analyses d'impacts des rejets dans l'eau de la Filaine.
- **Engagement 7** : Installer des panneaux pédagogiques en bordure de voirie à destination des conducteurs de poids lourds, pour limiter les déchets et les envois de chargement.
- **Engagement 8** : Proposer, à la demande, le passage d'un expert vibration au sein des habitations les plus exposées. Même s'il n'est pas possible de réaliser des contrôles individuels dans chacune des habitations à chaque tir de mine, des contrôles ponctuels peuvent être mis en œuvre sur demande.

À noter : un certain nombre de propositions liées à la maîtrise de l'impact paysager ont été exprimées. L'étude d'impact paysagère et les mesures de limitation des impacts proposées ont répondu de manière satisfaisante à ces demandes.

Demandses d'engagements faisant déjà l'objet d'obligations réglementaires

- √ Réalisation d'études sur la poussière générée par l'activité, et sur sa composition.
- √ Réalisation d'études d'impacts sur les sujets biodiversité, paysage, poussière, acoustique, qualité de l'air, hydrogéologie.

Phase 2 – Instruction du dossier

Les engagements pris lors de cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière **à compter du dépôt de demande d'autorisation et jusqu'à la décision finale sur le projet**. Ces engagements sont repris en deux catégories pour plus de lisibilité : **information et concertation** et **maîtrise des impacts de l'exploitation**.

Information et concertation

Engagements pris

- **Engagement 9** : Diffuser les informations relatives à la phase de consultation du public sur un site internet dédié et relayé sur le site internet du projet.
- **Engagement 10** : Poursuivre la démarche d'information menée jusqu'alors, en informant régulièrement riverains et élus de l'activité du site (→ newsletters, lettres d'information, mise à jour du site internet).

Maîtrise des impacts de l'exploitation

Engagements pris

- **Engagement 11** : Communiquer sur l'évolution des études si ces dernières sont l'objet de compléments pendant la phase d'instruction.
- **Engagement 12** : Créer un merlon paysager sur la parcelle ZB5 (bas de Brioux) avant l'obtention de l'arrêté préfectoral afin de limiter l'impact visuel (sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires : permis d'aménager).

Phase 3 – Exploitation de l'extension

Les engagements pris lors de cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière **à compter de l'autorisation du projet si elle a lieu et jusqu'à la fin de l'exploitation de l'extension**. Ces engagements sont repris en deux catégories pour plus de lisibilité : **information et concertation** et **maîtrise des impacts de l'exploitation**.

Information et concertation

Engagements pris

- **Engagement 13** : Informer les riverains du démarrage de l'exploitation de l'extension et communiquer notamment les dates prévues pour le défrichage.
- **Engagement 14** : Organiser des temps d'échanges réguliers avec les riverains lors de l'exploitation afin de notamment communiquer les résultats des mesures de suivi.

- **Engagement 15** : Prévoir, avec le concours des élus locaux, un dispositif pour informer et inclure les nouveaux arrivants dans la démarche de dialogue local.
- **Engagement 16** : Informer lors des Commissions de suivi sur les résultats des mesures de suivi des impacts menés.
- **Engagement 17** : Diffuser les comptes-rendus des Commissions de suivi sur le site internet de la carrière.
- **Engagement 18** : Informer sur les démarches menées pour réduire les impacts du site, et valoriser cela à l'aide notamment de panneaux pédagogiques (biodiversité et fauchages tardifs).

Maîtrise des impacts de l'exploitation

Engagements pris

- **Engagement 19** : Déplacer l'installation primaire dans les cinq années après l'obtention de l'autorisation définitive d'exploitation du site afin de réduire l'impact acoustique le plus rapidement possible.
- **Engagement 20** : Étudier un moyen de valoriser localement les broyats issus du défrichage nécessaire à l'extension.
- **Engagement 21** : Réévaluer la possibilité d'adapter l'éclairage nocturne pour limiter les impacts après le déplacement de l'installation primaire, en s'assurant du maintien de la sécurité des employés sur le site.
- **Engagement 22** : Maintenir une vigilance sur l'interdiction de la traversée de Brieux par les camions, en échangeant régulièrement avec les élus locaux sur le sujet.

Demandes d'engagements faisant déjà l'objet d'obligations réglementaires

√ Anticipation des mesures de reboisement

Phase 4 – Vie de la carrière

Les engagements pris pour cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière à compter de la finalisation de la charte d'engagements et jusqu'à la fin de l'exploitation actuelle et de l'extension si cette dernière est autorisée.

Engagements pris

- **Engagement 23** : Informer sur l'activité de la carrière, et notamment sur l'activité susceptible de générer plus d'impacts : pic d'activité, travail le samedi, etc.
- **Engagement 24** : Mettre en place un formulaire de contact pour que les riverains puissent joindre les équipes de la carrière 7j/7.
- **Engagement 25** : Maintenir les événements permettant de découvrir le site : journées portes ouvertes, découverte de l'extension, ouverture du site aux scolaires, etc.
- **Engagement 26** : Maintenir la liaison entre Brioux et Saint-Nicolas par un chemin piéton de contournement.
- **Engagement 27** : Informer les riverains sur l'avancée du projet de remise en état de l'ancienne carrière et échanger avec les riverains sur le devenir du site sur la base des scénarios proposés par les bureaux d'études.
- **Engagement 28** : Prendre des engagements sur l'activité de la carrière pendant la canicule en apportant une vigilance particulière à la maîtrise des impacts par la mise en œuvre d'actions telles que : l'arrosage renforcé des pistes pour éviter les poussières, l'adaptation des horaires d'activité, etc... (sous réserve de ne pas être contraints par des restrictions sur l'eau notamment).

POUR MÉMOIRE – PROPOSITIONS NON RETENUES

Phase 1 – Études autour du projet d'extension

Maîtrise des impacts

Élargissement de la trame verte autour du site.

→ Cette proposition est déjà prise en compte et intégrée par l'équipe de la carrière, sur la base des recommandations formulées par le bureau d'études environnemental et complétée par les échanges ayant eu lieu en atelier.

Proposition de mesures de réduction de l'impact acoustique : changement des wagons, évitement des allers-retours des engins sur le site.

→ Ces propositions font déjà l'objet d'une étude spécifique. Les résultats de cette étude proposent des solutions permettant de réduire l'impact acoustique pour les riverains et fait, en particulier, l'objet de **l'engagement 17** (déplacement primaire), en phase d'exploitation de l'extension.

Diffusion des études complètes, des études d'impacts et des coordonnées des bureaux d'études.

→ Cette proposition n'a pas été retenue car les études non finalisées ne sont pas diffusables avant le dépôt en préfecture. Cependant, les études seront accessibles pendant la phase d'instruction et de consultation du public.

Réorganisation des éclairages nocturnes pour limiter l'impact visuel pour les riverains.

→ L'éclairage nocturne relève d'une réglementation qui s'impose aux carriers pour assurer la sécurité des salariés. Les marges de manœuvre sur ce sujet n'ont pas été identifiées à ce stade, mais ce point fait l'objet de **l'engagement 19** (réévaluation après déplacement du primaire), en phase d'exploitation de l'extension.

Transmettre des éléments de réponse sur l'impact de l'exploitation sur le prix du foncier.

→ Cette proposition n'a pas été retenue car de telles études n'existent pas à ce jour. Néanmoins, cette demande doit être mise en perspective avec les efforts importants de limitation des impacts de l'exploitation que mènent les carriers sur ce site qui existe depuis plus de 150 ans.

Phase 2 – Instruction du dossier

Maîtrise des impacts de l'exploitation

Suivi des mesures acoustiques en direct avec les habitants.

→ Cette proposition n'a pas été retenue car les temporalités des études peuvent varier, et il n'est pas jugé opportun d'inscrire un suivi particulier sur ce sujet dans les engagements. **L'engagement 9** (information sur les études pendant la phase d'instruction) intègre cette

proposition en son sein, en communiquant sur les progressions des différentes études avec les habitants.

Phase 3 – Exploitation de l’extension

Information et concertation

Ouvrir les Commissions de suivi aux riverains.

→ La composition des Commissions de suivi est définie par l’arrêté préfectoral lié à l’exploitation de la carrière. Il n’appartient donc pas aux équipes de la carrière de la modifier. Cependant, *les engagements 11 et 12* (Informer les riverains + Organiser des temps d’échanges réguliers) ainsi que la mise en ligne des comptes-rendus permettent d’assurer une information complète des riverains sur l’activité et sur les échanges menés au cours de cette instance.

Maîtrise des impacts de l’exploitation

Consulter les riverains sur les espèces à replanter dans le cadre du boisement compensatoire (espèces persistantes et marcescentes, essences locales et diversifiées, etc).

→ Dans le cadre du boisement compensatoire, le carrier ne peut décider des espèces qui seront définies en concertation entre la DDTM et l’expert forestier. Cependant, cette proposition a été intégrée, suite à cette demande, dans les recommandations des plantations de renforcement de haies émises par le bureau d’études paysage, c’est pourquoi elle n’a pas été ajoutée à la liste des engagements de la présente charte.

Entretenir les terrains appartenant à la carrière, pour ne pas laisser de « friches ».

→ Les « friches » sont des écosystèmes qui ont une fonction de préservation de la biodiversité. Les équipes de la carrière travaillent avec des bureaux d’études environnementaux qui les accompagnent dans la gestion des « friches ». Cependant, *l’engagement 16* (panneaux pédagogiques) propose notamment de mieux informer le grand public sur la fonctionnalité de ces écosystèmes.

Phase 4 – Vie de la carrière

Maintenir l’accès au site d’extension lors de la première phase de l’exploitation.

→ Cette proposition n’a pas pu être retenue car l’ouverture de la zone au grand public engage légalement la responsabilité de la société.

LECTURE COLLECTIVE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Avant le temps consacré à la lecture collective du projet de charte d'engagements, le déroulé des ateliers est expliqué aux élus. Prévu initialement en deux temps avec une lecture en groupe puis une lecture collective, ce format a été repensé au regard du plus faible nombre de participants. Ainsi, a été privilégié une lecture collective avec un temps consacré aux éventuels retours des riverains. Cette lecture, menée dans les deux ateliers, a permis de faire évoluer la charte d'engagements. En effet, après relecture des propositions non retenues inscrites à la fin du document, certaines propositions ont pu être traduites en engagements « sous conditions ». Ces modifications ont fait évoluer le nombre d'engagements, passant de 25 à 28 dans la charte présentée aux élus.

Une fois ces précisions apportées, une lecture collective est réalisée sur le même format que proposé lors des ateliers riverains.

Cette lecture donne lieu à plusieurs remarques/précisions :

Engagement 7 : Les panneaux pourront être posés le long des voiries. M. Colin rappelle qu'une campagne de ramassage de déchets a déjà été menée par les salariés de la carrière lors d'un « chantier nature » organisé par l'entreprise le 19 septembre et permettant la récolte de plusieurs dizaines de kilos de déchets démontrant que la sensibilisation est à poursuivre.

Engagement 15 : Le maire de Vignats précise que sur sa commune un courrier d'accueil est réalisé pour les nouveaux arrivants. Dedans y figurent les informations nécessaires (gestion des déchets...). Celui-ci propose qu'un flyer soit édité pour le joindre aux courriers afin de renseigner sur les activités de la carrière et sur la démarche de concertation qui a été menée dans le cadre du projet d'extension.

LECTURE COLLECTIVE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Engagement 18 : Il s'agit de valoriser l'expertise écologique qui a été menée par les bureaux d'études en mettant à disposition l'information sur des panneaux pédagogiques.

Un temps d'échange s'ouvre à la fin de la lecture collective.

ÉCHANGES SUITE À LA PRÉSENTATION

→ De combien de temps disposent les services de l'Etat pour instruire le dossier de demande d'autorisation ?

Les services de l'Etat mettent généralement une année à instruire un dossier. Cependant, la réglementation a récemment évolué. Un nouveau décret prévoit la tenue d'une consultation parallélisée en remplacement de l'enquête publique. Anciennement d'une durée d'un mois, cette consultation est désormais prévue pour une durée de 3 mois, encadrée par une réunion publique d'ouverture et une autre de clôture.

→ Est-ce que ce sera le même commissaire enquêteur sur les deux départements ?

Oui.

La lecture des propositions non retenues donne lieu à plusieurs remarques.

→ Au sujet de la proposition non retenue concernant le choix des espèces par les riverains pour les boisements compensatoires, les élus précisent que les services de l'Etat seront potentiellement sensibles à la sélection d'espèces compatibles avec le réchauffement climatique et qu'à ce titre il est nécessaire que ce soit des experts qui en proposent la sélection.

LECTURE COLLECTIVE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

→ Vous n'allez pas défricher en une seule fois les 30 ha de la zone d'extension ?

Non, le défrichement se fera par tranche, comme cela avait été présenté précédemment dans le plan de phasage.

→ Sur ce point, l'équipe de la carrière apporte une précision :

Il est nécessaire de distinguer ce qui relève de la compensation obligatoire, qui impose un reboisement trois fois supérieur à la surface défrichée, de la mesure d'accompagnement paysagère (merlon) qui elle offre plus de marges dans le choix des espèces.

An aerial photograph of a quarry with terraced levels, surrounded by green fields and forests. A road with traffic is visible on the right side. The quarry is the central focus, showing multiple levels of excavation. The surrounding landscape is a mix of green fields, dense forests, and some buildings. The sky is clear and blue.

4.

**RÉALISATION
ANTICIPÉE DU MERLON
PAYSAGER**



RÉALISATION ANTICIPÉE DU MERLON PAYSAGER

Pourquoi un merlon paysager ?

- ▶ La réalisation anticipée d'un merlon paysager sur la zone identifiée comme celle qui aura le plus d'impacts visuels sur la future extension permettra de **réduire les visibilitées et ainsi d'atténuer les impacts**.
- ▶ **La parcelle** concernée par cette mesure est numérotée **ZB5** sur la commune de Brieux.
- ▶ Sa réalisation se fera **sur la base des matériaux extraits sur le plateau fer** pour créer une voie supplémentaire afin d'augmenter les capacités de chargement. Ces travaux, sans lien avec le projet d'extension, seront réalisés à l'été 2025. La matière pour faire le merlon sera alors disponible pour être utilisée et acheminée sur place.
- ▶ Pour ce faire, cette mesure doit faire l'objet d'**un permis d'aménager**.

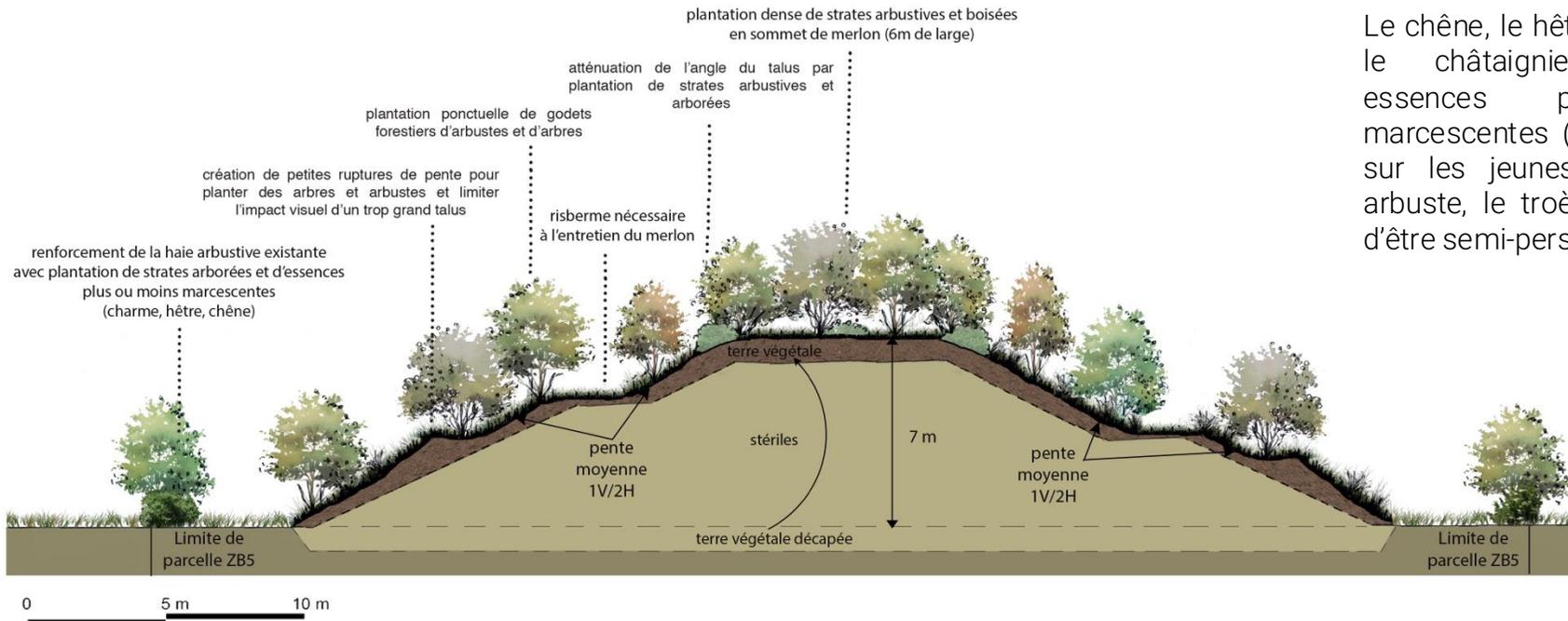
RÉALISATION ANTICIPÉE DU MERLON PAYSAGER

→ Le bureau d'étude ENCEM, en charge des études sur le paysage, a travaillé sur la réalisation de ce merlon paysager.

Liste des essences locales pour la plantation du merlon et l'étoffement des haies en pied de merlon

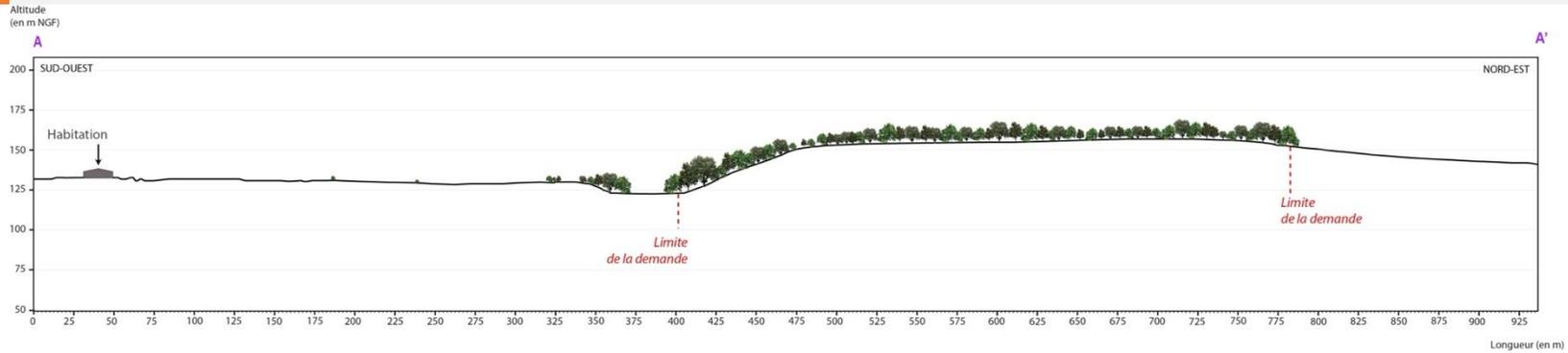


Nom commun	Nom latin	Nom commun	Nom latin
Essences arborées		Essences arbustives	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	Eglantier des chiens	<i>Rosa canina</i>
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Hêtre commun	<i>Fagus sylvatica</i>	Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>	Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>

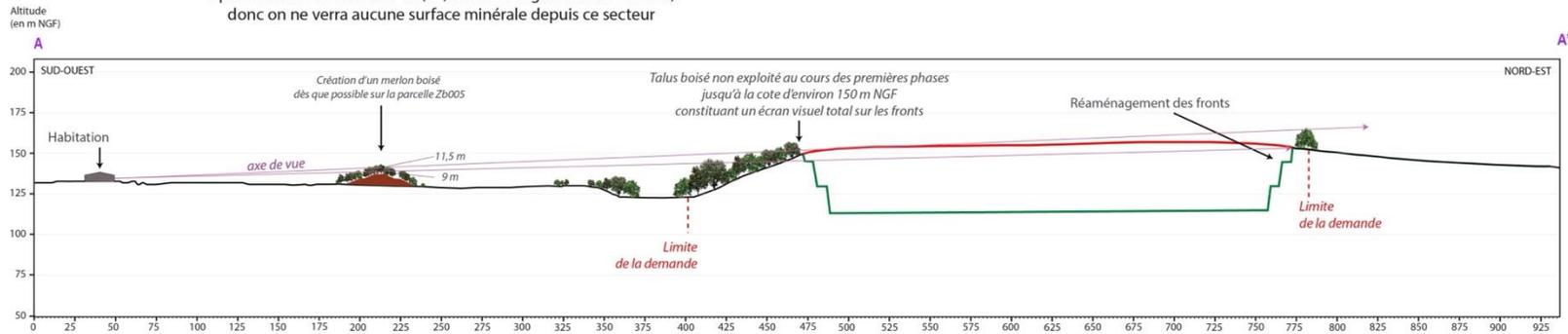


Le chêne, le hêtre, le charme et le châtaignier sont des essences pouvant être marcescentes (surtout observé sur les jeunes arbres). Côté arbuste, le troène à l'avantage d'être semi-persistant.

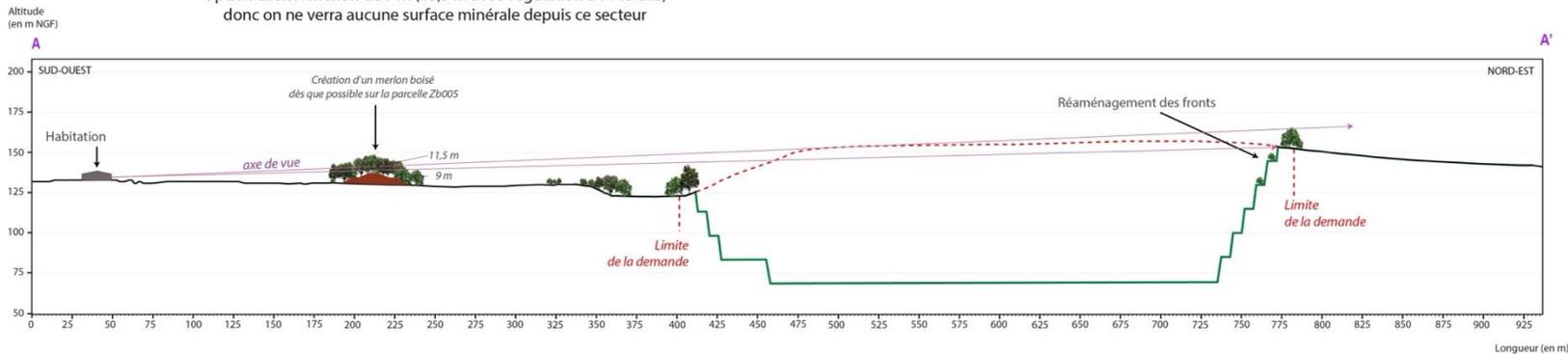
RÉALISATION ANTICIPÉE DU MERLON PAYSAGER



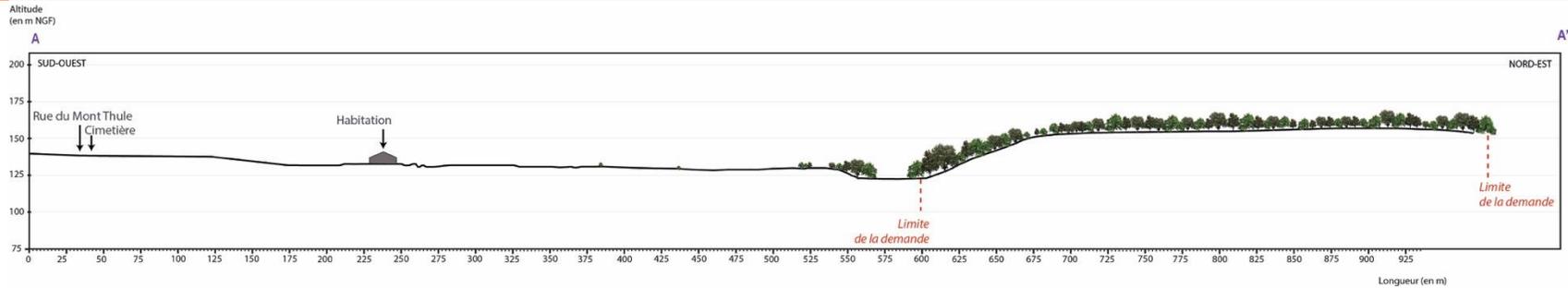
Obstacle de 11,5 m à T+15 ans puis 9 m à T+30 ans pour cacher les surfaces minérales depuis 1ère maison (soit un merlon de 5 m minimum + végétation boisée)
 Option choisi : merlon de 7 m (13,5 m avec végétation à T+15 ans)
 donc on ne verra aucune surface minérale depuis ce secteur



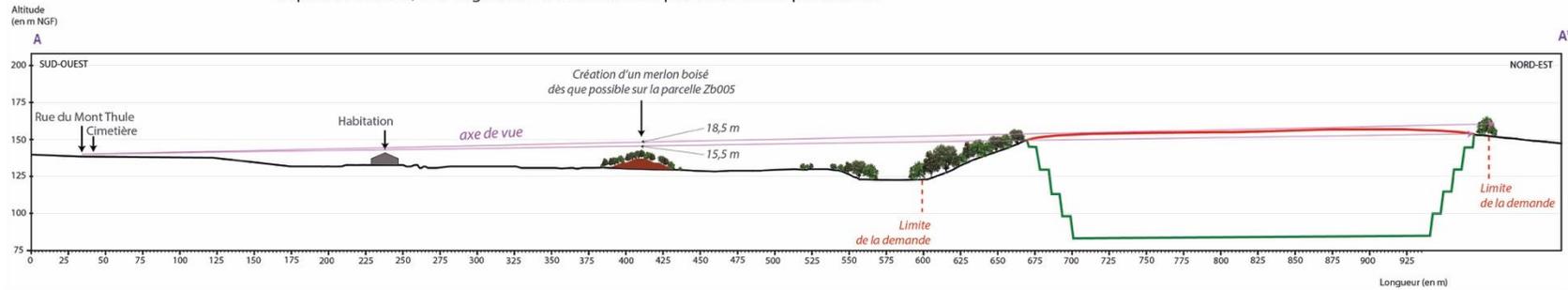
Obstacle de 11,5 m à T+15 ans puis 9 m à T+30 ans pour cacher les surfaces minérales depuis 1ère maison (soit un merlon de 5 m minimum + végétation boisée)
 Option choisi : merlon de 7 m (13,5 m avec végétation à T+15 ans)
 donc on ne verra aucune surface minérale depuis ce secteur



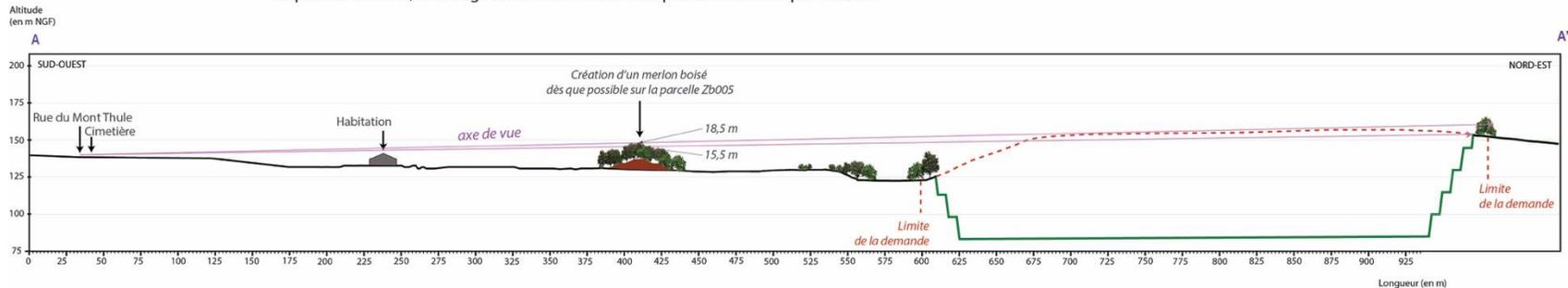
RÉALISATION ANTICIPÉE DU MERLON PAYSAGER



Obstacle de 18,5 m à T+15 ans puis 15,5 m à T+30 ans pour cacher les surfaces minérales depuis église
(soit un merlon de 9 m + végétation boisée)
Mais pas possible par manque de place : merlon de 7 m uniquement (13,5 m avec végétation à T+15 ans)
donc on verra peut être un peu des surfaces minérales en sommet de coteau au cours de la 4ème phase
depuis ce secteur, si la végétation du coteau n'est pas assez dense par endroit



Obstacle de 18,5 m à T+15 ans puis 15,5 m à T+30 ans pour cacher les surfaces minérales depuis église
(soit un merlon de 9 m + végétation boisée)
Mais pas possible par manque de place : merlon de 7 m uniquement (13,5 m avec végétation à T+15 ans)
donc on verra peut être un peu des surfaces minérales en sommet de coteau au cours de la 4ème phase
depuis ce secteur, si la végétation du coteau n'est pas assez dense par endroit



RÉALISATION ANTICIPÉE DU MERLON PAYSAGER

La dernière partie de la présentation est consacrée à la réalisation anticipée d'un merlon paysager sur la commune de Brioux. Sur la base de plusieurs coupes, les objectifs de cet aménagement sont détaillés par le carrier. Il est précisé que l'anticipation de cette mesure est possible grâce aux travaux prévus en 2025 sur le plateau fer pour l'ajout d'une nouvelle voie ferrée. Cette évolution du plateau fer, indépendante du projet d'extension de la carrière, va générer un surplus de matière permettant de façonner le futur merlon. M. Colin souligne que si ce merlon est réalisé avec la procédure classique, soit dans le cadre du projet d'extension, celui-ci ne pourra être réalisé qu'à partir du creusement de la fosse de la nouvelle exploitation qui fera au mieux à partir de 2028. L'anticipation de cette mesure devrait permettre de gagner quelques années pendant lesquelles les végétaux pourront commencer à masquer la future zone d'exploitation.

ÉCHANGES SUITE À LA PRÉSENTATION

→ **La matière qui va être retirée du plateau fer est-elle suffisamment bonne pour planter ?**

La coupe zoomée sur le merlon permet de montrer le procédé qui va être utilisé pour réaliser cet aménagement : le sol va d'abord être décapé avant de recevoir la matière retirée du plateau fer. La terre végétale retirée va ensuite être remise sur le merlon façonné avant la plantation.

Plusieurs éléments de précisions sont apportés en complément des échanges. Ils portent sur la forme du merlon en « étage » qui a été adaptée pour être moins pentue et permettre la pousse des végétaux et leur entretien éventuel.

RÉALISATION ANTICIPÉE DU MERLON PAYSAGER

→ On voit que le merlon fera 7m de haut, mais quelle sera sa longueur ?

Environ 260 mètres de long pour ne pas impacter la zone déjà boisée dans la partie du vallon.

→ Pour le transport des matériaux du merlon, vous passerez par l'intérieur de la carrière ?

C'est le chemin qui est envisagé à ce stade. Il s'agira de traverser la carrière puis de ressortir côté Brieux, non loin du merlon. Toutefois, la présence du Risbeck (cours d'eau) sur la trajectoire des camions pourrait nécessiter de repenser le parcours. Cela pourra être discuté en temps voulu. Il sera aussi nécessaire d'obtenir un droit de passage pour la durée des travaux sur des terrains qui n'appartiennent pas tous au carrier.

Pour conclure, l'équipe de la carrière précise que cet aménagement anticipé demande des autorisations, plus particulièrement un permis d'aménager. A ce titre, elle devra s'entretenir avec la maire de Brieux et déposer une demande pour être autorisée à réaliser ces travaux.



5.

ET APRÈS ?



POURSUITE DES ÉCHANGES

1^{er} Trimestre
2025



Evènement collectif de
clôture de la Charte
d'engagements

+ **Poursuite des échanges avec les élus** : information sur la poursuite des études, travail sur les sujets spécifiques (ex : intégration des nouveaux riverains...)

+ **Présentation du dossier de demande d'autorisation** tel que déposé en préfecture auprès des riverains du cycle d'ateliers

Dépôt en préfecture

ET APRÈS ?

La présentation se termine par les prochaines étapes. Elles portent notamment sur l'organisation d'un évènement de clôture de la charte d'engagements en présence des élus et des deux groupes présents aux ateliers riverains. Dans le prolongement de cet évènement, les échanges se poursuivront avec les élus comme avec les riverains, autant que nécessaire, jusqu'au dépôt du dossier en préfecture.

Une dernière remarque est mentionnée de la part d'un élu. Elle est formulée en ces termes : « Nous en tant qu'élus on peut avoir un avis sur le projet d'extension, mais ce qui compte c'est le travail en atelier avec les riverains, car ce sont les premiers concernés. Le succès d'une opération c'est d'être sur le terrain et d'informer les gens. Ce qui a été fait avec la concertation c'est l'idéal, mais continuer les échanges c'est primordial car il ne faut pas se reposer sur ses lauriers. Certaines personnes pourront continuer à s'opposer, mais l'information aura été donnée ».

Sur ce point, Thomas Muselier précise que l'expression de l'opposition est normale dans ces formats d'ateliers car elle offre justement aux riverains l'occasion de s'exprimer.

Le comité de suivi est conclu par des remerciements.

Merci de votre attention !

